



BILATERALE

Sécurité, conditions de travail FO Justice porte la voix des personnels

Le jeudi 20 août 2026, **Force Ouvrière Justice** a été reçu en bilatérale par l'adjoint au **Chef d'établissement** et la **Directrice de la Sécurité et des Détentions**.

Cette rencontre était l'occasion de dresser un tableau de notre établissement pénitentiaire dans un contexte marqué par une surpopulation carcérale plus de 5000 détenus et près de 500 matelas au sol.

Et de partager les difficultés que les personnels rencontrent au quotidien, mais aussi de mettre sur la table des propositions concrètes pour améliorer notre sécurité et nos conditions de travail.

Drones, trafics, sécurisation de l'établissement, agressions, quartier disciplinaire, quartier mineurs...

Nous avons souhaité aborder les sujets sans détour, avec une priorité : la sécurité des agents et le fonctionnement de notre établissement.

DRONES : PLUS DE 60 SURVOLS EN UN MOIS !

Difficile aujourd'hui de parler de sécurité au CP de Fleury-Mérogis sans commencer par les drones.

Pour le seul mois d'août, plus de 60 survols ont été comptabilisés sur la zone. Un chiffre qui montre clairement l'ampleur du problème.

Des brouilleurs sont déjà présents sur le domaine. Malheureusement, le plan d'étanchéité n'est pas encore exploité au maximum de ses capacités.

Force Ouvrière Justice a sollicité un renforcement de la couverture de notre établissement.

Sur le terrain, les opérations menées aux abords du domaine commencent également à porter leurs fruits. Une douzaine de pilotes de drones ont été identifiés et interpellés, certains opérant à une distance importante de l'établissement.

Des comparutions immédiates ont suivi et, selon les éléments qui nous ont été communiqués, les condamnations prononcées vont de 10 à 24 mois d'emprisonnement.

Constater les survols ne suffit plus. Il faut maintenant être capable de les empêcher.

Force Ouvrière Justice a donc porté plusieurs propositions :

- installer des filets de protection sur les devantures des bâtiments, afin d'empêcher la récupération des colis largués.
- installer des projecteurs puissants avec détecteurs de mouvement pour perturber les approches nocturnes et faciliter la détection des drones.
- doter l'établissement d'un canon anti-drones, dans le cadre réglementaire applicable.
- développer les moyens de détection, de suivi et d'interception.
- créer une équipe spécialisée dans la lutte anti-drones au sein de notre établissement.
- renforcer les ESI et les ELSP, notamment sur la sécurité périmétrique.
- communication des sanctions en lien avec les drones à la population pénale.
- récompenses et mise à l'honneur des personnels dans la lutte contre les drones.
- légiférer sur des sanctions plus dissuasives.

Nous devons avoir les moyens d'agir avant que les colis n'arrivent en détention.

TRAFICS : NOS MÉTHODES DOIVENT AUSSI ÉVOLUER

La lutte contre les trafics est un enjeu majeur de sécurité de l'Etat qui mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs : Gendarmerie, Police, Garde républicaine et brigades cynotechniques.

Conscient de ce fléau, une brigade de gendarmerie spécifique a été créée dans cette politique de lutte contre les trafics en soutien aux dispositifs existants.

Une première sur notre établissement qui a vocation à s'étendre s'il est concluant.

Mais les trafics évoluent. Nos façons de les combattre doivent donc évoluer elles aussi.

Nous avons notamment échangé sur la politique de fouilles menée au sein de nos établissements.

Un constat nous interpelle : certaines fouilles XXL semblent parfois moins fructueuses que des fouilles inopinées et ciblées.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe des fouilles de grande ampleur. Mais lorsqu'une méthode fonctionne mieux qu'une autre, il faut savoir se poser les bonnes questions.

Force Ouvrière Justice souhaite donc que nous réfléchissions à des actions « coup de poing » plus imprévisibles, innovantes et ciblées.

Nous demandons également une présence plus régulière et soutenue des équipes cynotechniques dans nos murs, notamment lors des parloirs.

L'objectif est simple : surprendre davantage les trafiquants et rendre nos contrôles plus efficaces.

SÉCURITÉ : IL RESTE DES FAILLES À CORRIGER

Force Ouvrière Justice a donc profité de cette bilatérale pour mettre en avant plusieurs points qui, pour nous, doivent évoluer.

- **Le barreaudage**

Nous demandons qu'un audit soit réalisé pour le renforcement du barreaudage et améliorer réellement l'étanchéité des bâtiments et limiter les possibilités de récupération des projections.

- **Les cours de promenade**

Avec une surpopulation carcérale qui ne cesse d'augmenter et des profils de plus en plus différents, nous demandons un découpage et sectorisation des cours de promenade.

Cela permettrait de mieux gérer les différents profils, de sécuriser davantage les mouvements et, surtout, de pouvoir avancer progressivement sur la couverture des cours.

L'objectif est là encore d'obtenir, étape par étape, une meilleure étanchéité face aux projections et aux drones.

- **Le scanner palettes**

Notre établissement dispose d'un scanner palettes qui, à ce jour, n'est toujours pas opérationnel.

Pour **Force Ouvrière Justice**, il est important que cet outil puisse enfin être mis en service.

Il apporterait un contrôle supplémentaire sur les marchandises et les livraisons qui entrent sur le domaine.

Un bureau doit également être créé pour les agents affectés à ce poste, afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

- **Les bombes incapacitantes**

Nous avons également insisté sur le déploiement des bombes incapacitantes à l'ensemble des personnels (effectif *courant septembre*)

Pour **Force Ouvrière Justice**, cet équipement est devenu un élément important de la protection des personnels.

La direction envisage l'installation d'armoires sécurisées dans les bâtiments pour permettre la conservation de ces dotations individuelles.

Nous resterons attentifs à la mise en place effective de ce dispositif.

Force Ouvrière Justice a insisté également sur la poursuite de la sécurisation du domaine. Sur ce point les travaux de sécurisation du parking débuteront mi-septembre

FO JUSTICE : NE PAS SE CONTENTER DE CONSTATER

C'était aussi tout le sens de cette bilatérale.

Notre rôle était donc de les faire remonter, mais surtout d'arriver devant la direction avec des propositions.

Filets antiprojections, éclairage avec détecteurs de mouvement, canon anti-drones, renforcement des ESI et des ELSP, présence cynotechnique, fouilles inopinées, scanner palettes, découpage et couverture des promenades...

Nous voulons des solutions adaptées à la réalité du terrain.

**AGENTS AGRESSÉS : NE LAISSONS PAS UN COLLÈGUE SEUL
APRÈS LES FAITS**

C'est un point sur lequel **Force Ouvrière Justice** a particulièrement insisté.

Lorsqu'un collègue vient d'être agressé, il ne doit pas se retrouver seul face à une montagne de démarches alors qu'il vient parfois de vivre une situation particulièrement violente.

L'accompagnement doit commencer dès les premiers écrits.

Nous demandons qu'un personnel dédié ou un membre de la direction puisse être présent pour accompagner l'agent dans cette étape.

Les écrits doivent être clairs, précis et factuels. Ils doivent relater correctement ce qui s'est passé sans contenir d'éléments ou d'imprécisions pouvant ensuite fragiliser la procédure.

Le pôle SST doit également être systématiquement sollicité afin que le collègue puisse être accompagné et orienté sur le volet médical, administratif et juridique.

Force Ouvrière Justice demande enfin un véritable suivi des demandes de protection fonctionnelle.

Il ne doit plus y avoir d'oubli ou de défaut de suivi des délais.

Pour nous, accompagner un collègue agressé, ce n'est pas seulement prendre de ses nouvelles le jour des faits. C'est rester à ses côtés jusqu'au bout de ses démarches.

QUARTIER DISCIPLINAIRE : UNE SANCTION DOIT RESTER UNE SANCTION

Nous avons également abordé la réponse apportée aux agressions commises contre les personnels.

Pour **Force Ouvrière Justice**, lorsqu'une sanction de quartier disciplinaire est prononcée à l'encontre d'un agresseur, elle doit être exécutée dans son intégralité, dans le respect du cadre réglementaire.

Lorsque les faits et les conditions légales le permettent, nous demandons également une réponse judiciaire rapide, notamment par comparution immédiate.

Et il y a un autre point essentiel : la protection de l'agent victime après l'agression.

Lorsqu'une incompatibilité existe entre l'agresseur et le ou les agents victimes, il n'est pas acceptable que les collègues continuent à subir quotidiennement sa présence dans leur bâtiment.

Dans ce cas, **Force Ouvrière Justice** demande un changement de bâtiment, afin de protéger les personnels concernés.

QUARTIER MINEURS : UN QM N'EST PAS UN EPM !

Nous avons également fait un point sur le Quartier Mineurs D4 et sur la complexité grandissante de sa gestion.

Aujourd'hui, plus de 72 mineurs y sont affectés pour une capacité maximale de 80 places.

Il faut rappeler une chose essentielle : un Quartier Mineurs n'est pas un Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM).

Les moyens, l'organisation et les infrastructures ne sont pas les mêmes.

La localisation actuelle du QM pose également de vraies difficultés aux personnels.

Son implantation au 3^e étage entraîne de nombreux mouvements accompagnés et complique considérablement la gestion quotidienne.

Sa position, « en sandwich » entre des secteurs de détention majeurs, pose également problème. Cette proximité peut favoriser les contacts et expose certains mineurs au risque d'être utilisés comme « nourrices » pour les trafics internes des majeurs.

La diversité des profils et notamment du nombre conséquent de procédure criminelle impose une équipe complète, stable, formée et solide, capable de prendre en charge ce public dans de bonnes conditions.

Nous avons également rappelé qu'une vigilance particulière devra être portée aux profils des personnes détenues affectées au Quartier Centre de Détention.

Les difficultés de sécurité que nous connaissons déjà doivent impérativement être prises en compte dans les futures affectations.

SANTÉ PAR LE SPORT : UN PROJET POUR LES PERSONNELS

Nous avons conclu cette bilatérale sur un sujet qui nous tenait particulièrement à cœur : la santé par le sport.

Cela reste une priorité pour notre bureau local.

Force Ouvrière Justice va transmettre à la direction ses propositions concernant la réhabilitation du terrain aujourd'hui inexploité situé entre le mess et l'unité de vie.

Nous souhaitons que ce projet soit intégré au plan d'extension et de rénovation de Fleury-Mérogis.

Pourquoi laisser cet espace inutilisé alors qu'il pourrait devenir un véritable outil pour les personnels ?

Le service formation, les ERIS, le PREJ 91, l'association sportive, mais aussi plus largement les personnels de l'établissement pourraient profiter de cet espace.

Entraînement, formation, préparation physique, sport, cohésion : ce terrain peut avoir une véritable utilité pour notre établissement et pour celles et ceux qui y travaillent.

NOTRE RÔLE : PORTER VOTRE RÉALITÉ DEVANT LA DIRECTION

Cette bilatérale nous a permis de mettre sur la table des sujets qui touchent directement le quotidien des personnels de Fleury-Mérogis.

Nous ne prétendons pas que tout peut être réglé du jour au lendemain.

Mais notre rôle est de faire remonter ce que vivent les agents, d'alerter lorsque cela est nécessaire, de proposer des solutions et surtout de suivre les dossiers dans le temps.

FORCE OUVRIÈRE JUSTICE CONTINUERA À ÊTRE PRÉSENT SUR LE TERRAIN ET À PORTER VOS REVENDICATIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION.

Adresse du Bureau local :
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-mérogis@justice.fr
Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 24 août 2026